



Syndicat
Départemental
d'Energies
de la Manche

La lettre

énergie

→ Le mot de la Présidente



Nadège Besnier,
Présidente du SDEM50

Merci pour vos réactions et encouragements après la publication de la Lettre Énergie n°1. En septembre, plusieurs élus m'ont accompagnée au congrès de la FNCCR à Montpellier et vous avez été nombreux à répondre présents à notre invitation au salon des Maires à Paris fin novembre. Les rencontres faites sur place permettent de se tenir informés des évolutions qui sont nombreuses dans notre secteur d'activité. La proximité avec nos adhérents est primordiale. Les inaugurations de travaux sont aussi autant d'occasions de rencontrer et d'être à l'écoute des élus sur le terrain.

Dès à présent, je vous invite à vous rendre sur notre site Internet afin de découvrir le rapport d'activité 2012.

Bonne lecture à tous et bonnes fêtes de fin d'année.

→ Rapport d'activité 2012

Le rapport d'activité 2012 du SDEM50 est désormais disponible sur le site Internet sdem50.fr, rubrique « documentations ». Il retrace un an de travail du syndicat et vous propose l'ensemble des chiffres clés de l'année 2012, un bilan des travaux réalisés, une présentation du syndicat, des éléments financiers...

→ Congrès FNCCR



Du 17 au 19 septembre à Montpellier, la Présidente et les vice-présidents du SDEM50 ont participé au 35e congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. À cette occasion, plus de 1 500 participants ont assisté aux 40 tables rondes et 47 conférences organisées par la FNCCR sur le thème des services publics de l'énergie et des communications électroniques mais aussi de l'eau, de l'assainissement et de la valorisation des déchets. Ce congrès a été l'occasion pour les représentants du SDEM50 de participer à de nombreux débats et d'entendre des personnalités telles que Michèle BELLON présidente du directoire d'ERDF, Henri PROGLIO PDG d'EDF, Stéphane RICHARD PDG de Orange et aussi de rencontrer de nombreux élus d'autres syndicats d'énergie.

→ Communication



Peut-être les avez-vous déjà remarqués sur le bord d'une route lors de travaux d'électrification... Les nouveaux panneaux de chantiers du SDEM50 sont arrivés ! Mis en forme selon la nouvelle charte graphique du syndicat, ces panneaux sont colorés et visibles de loin. Légers et pratiques, ils peuvent intégrer les arrêtés des travaux, désormais obligatoires.

→ Arrêt sur image

Inauguration des travaux d'effacement du hameau Duneville et de la rue Ratelée à Créances le 9 septembre dernier, sous un grand soleil, en présence du Maire Henri Lemoigne, de la présidente du SDEM50 Nadège Besnier, de Michel Challe, vice-président et des techniciens ayant contribué à cette réalisation.





Comprendre sa facture d'électricité

Quand la facture d'électricité arrive, pas facile de s'y retrouver parmi tous ces chiffres. Afin de mieux comprendre comment votre facture est constituée, voici les points à ne pas manquer lors de sa lecture.

La contribution au service public de l'électricité

C'est une taxe fixée par le gouvernement qui vise à compenser plusieurs points : le tarif de première nécessité pour les personnes en situation de précarité, les surcoûts pour les zones non reliées au continent, ainsi que la politique de développement des énergies renouvelables.

Taxes départementale et communale sur la consommation finale d'électricité

Ces taxes remplacent les taxes locales sur l'électricité (TLE). Elles sont calculées sur la totalité des consommations. Depuis 2012, le SDEM50 perçoit la TCFE au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour les communes membres du syndicat dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe était auparavant perçue par un syndicat intercommunal.

2 / 4

Document à conserver 10 ans

Facture [REDACTED] du 17/10/2013

Référence de votre contrat : [REDACTED] Souscrit depuis le : 05/11/2009
 Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 12kVA : Prix réglementés Ancienne référence : 025160454415708

Site : [REDACTED] Code Imputation : F10:Autre
 Réf. Acheminement Electricité : [REDACTED]

Données comptage
 Identifiant de comptage : 139 Coefficient de lecture : 100
 Type de compteur : Compteur Bleu Electronique
 Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 12,0

Évolution de votre consommation en kWh

Période	Index de début	Index de fin
Base	96238 le 23/04/2013	97774 le 18/06/2013
Base	97774 le 18/06/2013	99288 le 19/08/2013
Base	99288 le 19/08/2013	1437 le 16/10/2013

Prochain relevé vers le 16/04/2014
Auto-relevé permise du 07/12/2013 au 16/12/2013

Quantité	Prix unitaire	Montant HT (€)
	13,43 €/mois	53,72
	13,84 €/mois	27,68
		-6,48
2 610 kWh	8,460 c€/kWh	220,81
2 589 kWh	8,900 c€/kWh	230,42
		526,15

Total Electricité : consommations et abonnements (HT)

Total consommations facturées	5 199 kWh
Part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau	50,62 €
Part variable de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau	168,00 €

Taxes et contributions

	Assiette	Montant (€)
Contribution au Service Public de l'Electricité	1 536 kWh	20,74
Contribution au Service Public de l'Electricité	1 514 kWh	20,44
Contribution au Service Public de l'Electricité	2 149 kWh	29,01
Régularisation des Taxes Locales		-0,68
Taxe Départementale sur la Conso. Finale d'Electricité	1 536 kWh	4,78
Taxe Départementale sur la Conso. Finale d'Electricité	1 514 kWh	4,71
Taxe Départementale sur la Conso. Finale d'Electricité	2 149 kWh	6,68
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité	1 536 kWh	5,88
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité	1 514 kWh	5,80
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité	2 149 kWh	8,23
Contribution Tarifaire d'Acheminement	50,62	13,68
Total Taxes et Contributions		119,27

Total HTVA pour le site 645,42

TVA	Assiette	
TVA à 5,50%	87,92	4,84
TVA à 19,60%	557,50	109,27
Total TVA pour le site		114,11
Total TTC pour le site		759,53

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2013.

La contribution tarifaire d'acheminement

Cette taxe sert à financer les retraites des employés des industries gazières et électriques. Depuis 2005, les clients qui souscrivent à un contrat de fourniture d'électricité doivent s'en acquitter.

Taxe sur la valeur ajoutée

La taxe s'applique à 5,5 % sur l'abonnement et à 19,6 % sur la consommation.

Assiette

Partie de la facture sur laquelle s'appliquent les taxes ou les contributions.